



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 034-213400575-20260630-DEL26_06_02_22-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2026

N° 2026/06-02-22

MISE A JOUR DES TARIFS MUNICIPAUX

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE LUNDI VINGT NEUF JUIN A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Monsieur Julien MIRO, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Julien MIRO, MAIRE.

Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, ADJOINTS.

Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Corinne GUIBERT représentée par Julien MIRO

Denis LUGAND représenté par Jean-Baptiste IPPOLITO

Charline LA NOÉ représentée par Séverine BEAUME-HECKLY

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Adeline VIDAL

Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2026

N° 2026/06-02-22

MISE A JOUR DES TARIFS MUNICIPAUX

Monsieur François BROTHIER, Conseiller municipal expose :

La délibération N°2024-06-08 du Conseil Municipal du 24 juin 2024 fixe divers tarifs municipaux. La municipalité prévoit de procéder, avant la fin de l'année 2026, à un réexamen global et à une réévaluation approfondie des tarifs municipaux afin d'en renforcer la cohérence et la transparence.

Toutefois, certains tarifs doivent être créés, modifiés et ajustés, dès à présent, afin de pouvoir répondre à des demandes d'utilisation de nos équipements, tel est l'objet de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De compléter la grille tarifaire existante pour l'ensemble des tarifs de locations des infrastructures sportives afin de pouvoir louer les équipements sportifs à des tiers non associatifs (professionnels, sociétés, entreprises, écoles privées ...). La tarification existante distingue les associations castelnaudviennes et les associations extérieures mais ne permet pas la mise à disposition pour des structures privées, il est proposé d'appliquer les tarifs associations extérieures à tout autres tiers.
- De compléter la grille tarifaire existante pour la mise à disposition de techniciens, intermittents, ouvriers, dans le cadre de la mise à disposition de divers espaces publics, notamment pour des manifestations culturelles ou événementielles hors les murs, en appliquant un tarif fixé à 20 € TTC / heure et 30 € TTC / heure (après 22h, dimanches et jours fériés).

Le conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 31 (Julien MIRO, Corinne GUIBERT représentée par Julien MIRO, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND représenté par Jean-Baptiste IPPOLITO, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ représentée par Severine BEAUME-HECKLY, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Sébastien CRISTOL)

Abstention : 1 (Najate HAÏE)

Contre : 3 (Richard CORVAISIER, Thibault ROUET Aléxia LAFORGE)

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 29 JUIN 2026